

Instructeur/instructrice du droit des sols

Présentation générale du poste :

Dans une volonté de développer la mutualisation au sein de son bloc local dans le service d'instruction du droit des sols, nous recrutons un instructeur/instructrice

Mission

- Instruction des Autorisation du Droit des Sols (ADS).

Description du poste

Au sein de la Communauté de Communes du Pont du Gard et sous la responsabilité de la DST, l'instruction/l'instructrice :

- Instruit les PA, PC, DP division, DP, CUa et CUb pour le compte des communes adhérentes au service ADS, avec prise en charge de la totalité des phases et tâches de l'instruction
- Etablit la recevabilité des dossiers au regard du droit (vérifie la conformité de la demande, la pertinence technique, économique et environnementale des éléments du projet)
- Concerte les services compétents et personnes publiques pouvant contribuer à l'expression de la décision, se rend sur site si nécessaire pour asseoir la décision
- Suit et organise l'instruction dans le respect des procédures et des délais réglementaires
- Synthétise et propose une décision sécurisant la signature du Maire
- Enregistre les données d'ordre statistique et fiscal pour transmission aux organismes compétents
- Participe aux réunions du service ADS
- Gestion des DOC et des DAACT
- Contrôle des conformités
- Accueille, renseigne et conseille les élus, agents des communes adhérentes par téléphone ou sur rendez-vous au siège de la CC, voire en mairie (selon les cas et besoins)
- Procède à l'archivage des dossiers
- Participe aux réflexions sur l'amélioration et la fluidification des règlements d'urbanisme
- Participe aux formations et réunions relatives aux missions confiées sur le territoire concerné par le service ADS
- Participe activement à la dématérialisation des ADS
- Est en relation avec des services extérieurs et organise son ou ses réseaux pour répondre au besoin du service
- Travail sur les logiciels : Cart@ds et VEREMAP

Compétences/Profil

Profil :

- De formation juridique ou ayant une expérience dans le domaine de l'urbanisme et/ou de l'instruction.
- Disposer d'un intérêt pour l'urbanisme et pour le droit des sols en particulier avec ou sans expérience en ADS, rédiger des actes administratifs, lire des plans et des cartes, faire preuve de discernement, savoir s'adapter, savoir analyser et replacer le projet faisant l'objet de la demande dans un contexte politique, institutionnel, urbanistique et environnemental,
- Pour une personne ne disposant pas d'expérience en ADS, sa formation sera pour partie assurée en interne en compagnonnage et devra obligatoirement s'accompagner d'une formation de prise de poste instructeur ADS proposée par le CNFPT

Traits de personnalité :

- Sens du service public.
- Aisance rédactionnelle.
- Capacité de recherche, d'analyse et de synthèse.
- Esprit d'initiative, autonomie et rigueur.
- Bon relationnel, dynamisme et capacité à travailler en équipe.
- Disponibilité.
- Discrétion.

Détail du poste

Affectation : Direction des Services Techniques

Statut : titulaire à défaut contractuel, filière administrative ou technique catégorie C ou B

Rythme de travail : 35 heures hebdomadaires